



PARC DE LA DODAINÉ

CAFETERIA SITE TIR A L'ARC – CONCESSION D'EXPLOITATION

APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERET

L'attribution se fera sur base des critères suivants :

Critère d'attribution n°1

Le prix proposé (60 points, sur base d'une règle de 3, score offre = prix de l'offre / prix de l'offre la plus haute).

Critère d'attribution n°2

Le projet présenté par le soumissionnaire (40 points) : l'offre devra décrire comment le futur exploitant compte développer la politique commerciale de l'établissement en harmonie avec les activités sportives organisées sur le site du tir à l'arc située dans le parc de la Dodaine. Le projet déposé devra décrire comment il compte en faire un lieu convivial, propice à la rencontre et au développement du tir à l'arc.

L'offre classée 1^{ère} se verra attribuer 40 points. L'offre classée 2^e se verra attribuer 20 points.

Les autres ne se verront pas attribuer de points.

Avant de remettre leur offre, les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance du contrat qui régira la concession auprès de la Régie Communale Autonome des Sports de Nivelles, avenue Jules Mathieu 10 à 1400 Nivelles, tous les jours ouvrables de 8h à 12h30 et de 13h à 16h. Tél.: 067/84 15 05.

Les offres doivent parvenir pour le **1^{er} décembre 2021 à 11h** au plus tard. Elles seront déposées auprès de la RCA des Sports de Nivelles, avenue Jules Mathieu 10 à 1400 Nivelles. L'ouverture des offres se tiendra le 15 novembre 2021 à 11 h au même endroit. La visite obligatoire se fera sur rendez-vous auprès de Madame Vanhaelen, par téléphone au 067/84 15 05 ou par mail via l'adresse logistique@sportsnivelles.be. Les informations complémentaires peuvent également être obtenues auprès de la même personne de contact.